



---

## **De la problématique nationale à la singularité provinciale: Dynamiques de cohabitation Bantous-Pygmées à Lomami**

**Georges MUKONKOLE LUBO**

Chef de Travaux à l'Université Notre Dame (UNILO)

**Gaston KIMBUANI MABELA,**

Professeur Ordinaire à l'Université de Kisangani (UNIKIS)

**Hubert MUKENDI MPINGA**

Professeur à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales (ISTM) de Mbujimayi

**Joseph TSHIMPANGA BAKADIANJILA**

Professeur Emérite à l'Université de Kisangani (UNIKIS)

---

**Résumé :** Cet article analyse les relations entre Bantous et Pygmées dans la province de Lomami, souvent marquées par la discrimination, la stigmatisation et l'exclusion des peuples autochtones. Les résultats montrent que ces difficultés sont liées aux préjugés et au manque d'infrastructures. Pour améliorer la cohabitation, des stratégies inclusives impliquant l'État et les partenaires sont nécessaires afin de promouvoir l'égalité et le développement socio-économique.

**Mots-clés :** cohabitation, Bantous, Pygmées, discrimination, stigmatisation, exclusion, préjugés, etc.

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.20138957>

---

### **INTRODUCTION**

L'analyse des interactions entre les populations Bantoues et les Peuples Autochtones (PA) en République Démocratique du Congo s'inscrit dans une littérature qui souligne avec constance la persistance d'un rapport de vassalité historique. À cet égard, les travaux de **Tshaki Kiniekisa et Bitumba Kuetakuenda (2024)** constituent un cadre de référence essentiel. Leurs recherches mettent en exergue que les écueils à une cohabitation pacifique ne sont pas seulement le produit d'antagonismes fonciers, mais résultent d'une imbrication complexe entre marginalisation structurelle, déni des droits civils et persistance de préjugés culturels déshumanisants. Toutefois, si ces auteurs dressent un constat global alarmant sur les rapports asymétriques à l'échelle nationale, la mise à l'épreuve de ces résultats dans le contexte spécifique de la **Province de Lomami** révèle des singularités territoriales qui justifient notre approche. Dans cette province, les obstacles à la cohabitation ne s'expriment pas uniquement à travers l'exclusion économique, mais s'ancrent profondément dans une rigidité des structures sociales locales où le poids des traditions coutumières bantoues et l'enclavement géographique des campements autochtones agissent comme des verrous sociétaux.

Notre étude, intitulée « De la problématique nationale à la singularité provinciale : Dynamiques de cohabitation Bantous-Pygmées à Lomami », se propose d'approfondir ce constat en analysant comment les barrières psychologiques (stigmatisation, peur mutuelle) et structurelles (absence d'infrastructures de base) se cristallisent dans l'espace communautaire de Kabinda et de ses environs. En nous appuyant sur les pistes de solution suggérées par Tshaki Kiniekisa et Bitumba Kuetakuenda : notamment l'autonomisation économique et le renforcement légal, nous cherchons à évaluer l'opérativité de ces stratégies dans un environnement où la restauration de la cohésion sociale dépend impérativement d'un **décloisonnement social** et d'une reconnaissance de l'humanité paritaire.

### Approche méthodologique et opérationnalisation du terrain

Afin de confronter les résultats nationaux de **Tshaki Kiniekisa et Bitumba Kuetakuenda** aux réalités spécifiques de la Province de Lomami, nous avons opté pour une approche méthodologique mixte, à dominante qualitative. Cette démarche permet d'appréhender la profondeur des barrières psychosociales tout en quantifiant les déficits structurels observés dans les zones de cohabitation.

#### 1. Choix du cadre spatial et échantillonnage

La recherche s'est concentrée sur les zones de forte interaction entre Bantous et Peuples Autochtones dans la périphérie de **Kabinda**. Nous avons utilisé un échantillonnage par choix raisonné, incluant des chefs coutumiers, des leaders d'opinion, des enseignants, ainsi que des représentants des familles autochtones vivant dans les campements enclavés. Cette diversité d'acteurs permet de croiser les perspectives sur les mécanismes de stigmatisation et les attentes en matière de solutions.

#### 2. Techniques de collecte des données

Pour vérifier l'hypothèse de l'invisibilité sociale et du déni de droits, deux outils principaux ont été mobilisés :

- **Les entretiens semi-directifs** : Ils ont été menés pour explorer les récits de vie et les perceptions individuelles liés à la commensalité, au mariage intergroupe et à la peur traumatique héritée.
- **Les focus groups mixtes et non-mixtes**: Cette technique a permis de mettre en lumière les dynamiques de pouvoir. Les groupes non-mixtes ont libéré la parole des Pygmées sur leurs frustrations foncières, tandis que les groupes mixtes ont servi de laboratoire pour observer la mise en pratique de la « Théorie du Contact » et les résistances bantoues au changement de statut.

#### 3. Analyse et traitement des données

Les données recueillies ont fait l'objet d'une **analyse de contenu thématique**. Nous avons procédé à un codage systématique des verbatims pour identifier les récurrences liées aux obstacles (stigmates, dettes, accès aux soins) et aux leviers de résilience. Cette analyse nous permet de mesurer l'écart entre le cadre légal national (Loi de 2022) et sa perception effective par les communautés locales de Lomami.

En articulant ces outils, notre méthodologie ne se contente pas de recenser des difficultés; elle vise à valider l'efficacité potentielle des **stratégies d'autonomisation économique** et de **décloisonnement social** préconisées par la littérature, en les adaptant aux réalités socioculturelles propres à l'espace Lomamien.

**PRESENTATION DES RESULTATS ISSUE DE L'ANALYSE DE CONTENU**

**THEME 1: OBSTACLES A LA COHABITATION**

Les dynamiques d'interaction entre Bantous et Peuples Autochtones (PA) à Lomami sont régies par des mécanismes de mise à distance qui agissent comme des verrous sociétaux. Ces éléments constituent des obstacles majeurs car ils s'attaquent à la dignité ontologique du sujet autochtone.

**Tableau 1**

**Analyse des barrières psychosociales et symboliques à la cohabitation**

Barrières psychologiques	Fréquences
Refus de partager les repas et les espaces de vie avec les PA	17
Refus de mariage Pygmées-Bantous	25
La peur éprouvée par les Pygmée à l'endroit des Bantous	15
La différence des cultures entre les deux populations	22
Perception hygiénique négative des Pygmées par les Bantous	18
Renommée péjorative du terme « Pygmée »	20
Manque de considération par les Bantous à l'égard des Pygmées	17
Discrimination de l'enfant Pygmées dans le milieu scolaire	27

**Commentaires:**

Les éléments qui sont dans ce tableau nous donnent la compréhension ci-après:

**1. La rupture de la commensalité et de la cohabitation spatiale**

Le refus de partager les repas et espaces de vie dépasse le simple évitement physique; il exprime un tabou de contact. En sociologie, le partage de la nourriture est l'acte fondateur de l'égalité et de l'alliance. En refusant la table commune, le groupe bantou érige une frontière symbolique de « pureté » contre « l'impureté » supposée, interdisant ainsi toute fusion sociale (Goffman, 1975).

**2. L'endogamie forcée: Le refus du mariage intergroupe**

Le mariage est le moteur principal de l'intégration sociale. Dans la province de Lomami, le refus systématique des unions matrimoniales (particulièrement homme PA et femme Bantoue) scelle la séparation des destins biologiques et patrimoniaux. Cette barrière matrimoniale maintient les Pygmées dans un statut de caste inférieure, empêchant la création de liens de parenté qui pourraient stabiliser la paix sociale (Hewlett, 1991).

**3. Le climat de peur et l'asymétrie émotionnelle**

La peur éprouvée par les Pygmées à l'égard des Bantous est le résultat d'un trauma historique lié à l'exploitation et aux abus de pouvoir. Cette peur agit comme un mécanisme de retrait: le Pygmée s'auto-exclut des espaces publics pour éviter l'agression ou l'humiliation, ce qui renforce son invisibilité et sa marginalisation (Joiris, 2003).

#### 4. La perception hygiénique négative et le stigmatisme corporel

L'argument de l'insalubrité est souvent utilisé par les populations bantoues pour justifier la ségrégation. Cette perception hygiénique négative transforme la différence de mode de vie en une « pathologie ». C'est une forme de violence symbolique qui déshumanise l'autre en le rendant « intrinsèquement dégoûtant », justifiant ainsi son exclusion des services sociaux et des espaces de convivialité (Link & Phelan, 2001).

#### 5. La renommée péjorative du terme « Pygmée » et le manque de considération

Le mot « Pygmée » est souvent chargé, dans le contexte de Lomami, d'une sémantique de l'infra-humanité. Ce manque de considération se traduit par l'absence de politesse élémentaire (tutoiement, ordres) dans les interactions quotidiennes. Cette négation de la reconnaissance (Honneth, 1992) empêche le Pygmée de se percevoir comme un citoyen à part entière, l'enfermant dans une identité de « mineur social ».

#### 6. La reproduction de l'exclusion: La discrimination en milieu scolaire

L'école, censée être le lieu de la socialisation égalitaire, devient à Lomami un espace de reproduction des préjugés. La discrimination de l'enfant autochtone par ses pairs et parfois par le corps enseignant (moqueries, mise à l'écart) entraîne un décrochage scolaire précoce. Cet obstacle est critique car il condamne les futures générations de Pygmées à l'analphabétisme, pérennisant ainsi le cycle de la pauvreté et de la domination (Minority Rights Group, 2024).

#### Obstacles: barrières structurelles

Au-delà des représentations mentales et des préjugés psychosociaux, la cohabitation entre les Bantous et les Pygmées dans la province de Lomami se heurte à des obstacles matériels et institutionnels profonds. Ces barrières structurelles, qui concernent tant l'accès aux services sociaux de base que la reconnaissance des droits fondamentaux, agissent comme des dispositifs d'exclusion qui figent la marginalisation des populations autochtones. Le tableau ci-dessous synthétise ces obstacles et met en lumière leur impact sur la cristallisation des inégalités au sein de l'espace communautaire.

**Tableau 2**

#### Analyse des barrières structurelles à la cohabitation

Barrières structurelles	fréquences
Manque d'écoles dans les campements des Pygmées	28
Manque des centres de santé dans les campements des Pygmées	21
Manque des routes de dessertes agricoles	17
Non reconnaissance des droits des Pygmées par les Bantous	23
Inégalités dans les échanges commerciaux	16
Manque des matériels aratoires et des semences	26
Dépossession des terres arables	20

## Commentaires:

Les barrières structurelles identifiées dans la **Province de Lomami** ne sont pas de simples manques matériels; elles constituent un système d'exclusion qui institutionnalise la marginalisation des peuples autochtones (PA). Nous retenons:

### 1. Déficiences en infrastructures sociales (Écoles et centres de Santé)

Le manque d'écoles et de centres de santé au sein même des campements force les Pygmées à se déplacer vers les villages bantous pour accéder aux services de base.

Cette dépendance spatiale renforce le sentiment de « domination territoriale » des Bantous. En l'absence de structures propres, l'enfant pygmée est souvent confronté dès le jeune âge à la discrimination scolaire dans les milieux sédentaires, ce qui mène à un décrochage précoce et pérennise l'analphabétisme.

L'éloignement des soins, couplé à la pauvreté extrême (revenu souvent inférieur à 0,3 USD/jour), rend l'accès aux soins de santé maternelle et infantile quasi impossible, augmentant la vulnérabilité démographique du groupe. Un Pygmée l'a dit: « *nos enfants et nos femmes meurent à cause du manque des moyens. Quand nous les amenons aux soins, on nous demande de payer l'argent pendant qu'on n'en a pas! Et on finit par ne pas recevoir les soins* »

### 2. Enclavement et barrières à la production (Routes et Matériels)

Le manque de routes de desserte agricole et de matériels aratoires (semences, outils) empêche les Pygmées de Lomami de réussir leur transition vers une agriculture d'autosuffisance.

Sans outils ni accès aux marchés, les PA restent confinés à une économie de survie ou de cueillette. Cela les oblige à louer leur force de travail aux Bantous pour des salaires dérisoires, souvent payés en nature (alcool, tabac, restes de nourriture), ce qui institutionnalise un rapport de servitude plutôt qu'une collaboration économique paritaire.

### 3. La question foncière: Dépossession des terres et la non-reconnaissance des droits

C'est le verrou structurel le plus critique. Bien que la loi n°22/030 du 15 juillet 2022 reconnaisse désormais officiellement les droits des PA en RDC, son application sur le terrain reste timide. Cette situation crée:

- **Le conflit de légitimité:** Les Bantous considèrent souvent la terre comme une propriété privée sédentaire, tandis que les Pygmées la perçoivent comme un espace vital ancestral. La dépossession des terres arables au profit de l'agriculture extensive ou de la conservation (comme près du Parc National de la Lomami) prive les PA de leur moyen de subsistance principal.
- **Le blocage de la cohabitation:** Le déni du droit à la terre par les voisins bantous transforme le Pygmée en un « squatteur » sur son propre sol ancestral, alimentant des tensions foncières chroniques qui débouchent parfois sur des conflits ouverts.

### 4. Inégalités dans les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux sont marqués par une asymétrie d'information et de pouvoir.

Les produits de la forêt (gibier, miel) apportés par les Pygmées sont souvent sous-évalués par les clients bantous en réduisant ou en fixant à leur gré les prix. Cette inégalité est renforcée par l'absence d'arguments des PA face à des partenaires plus instruits et propriétaires des moyens d'échange.

## THEME 2: PISTE DES SOLUTIONS

Face à la complexité des obstacles identifiés dans la province de Lomami, la restauration de la cohabitation entre Bantous et Pygmées nécessite une approche holistique et multidimensionnelle. Ces pistes de remédiation tournent autour de trois axes stratégiques : le volet **psychosocial**, visant la déconstruction des préjugés et la reconnaissance mutuelle ; le volet **communautaire**, axé sur la mixité institutionnelle et le renforcement du cadre légal ; et enfin, le volet **économique**, dédié à l'autonomisation financière et au désenclavement des zones de production. L'objectif est de substituer une logique de domination par un pacte de citoyenneté partagée.

**Tableau 3**

**Analyse Détaillée des Pistes de Solution pour la Cohésion pacifique**

Stratégies psychosociales	Fréquences
<b>Renforcement de la cohésion par la promotion des mariages mixtes</b>	<b>32</b>
<b>Rapprochement : manger et vivre ensemble dans les mêmes espaces</b>	<b>27</b>
<b>Considération des Pygmées au même titre que les Bantous</b>	<b>24</b>
<b>Cesser la discrimination et la marginalisation des Pygmées</b>	<b>28</b>
<b>Réclamer les dettes avec courtoisie et non des menaces</b>	<b>19</b>
<b>Promouvoir les pratiques d'hygiène par les Pygmées</b>	<b>22</b>
<b>Les Pygmées doivent cesser de craindre les Bantous</b>	<b>25</b>
<b>Envisager une éducation sanitaire pour que les Pygmées se fassent soigner</b>	<b>16</b>
<b>Que les Pygmées cessent de contracter les dettes et de voler les biens des Bantous</b>	<b>20</b>

**Commentaires:**

**1. Renforcement de la cohésion par la promotion des mariages mixtes**

Le mariage intergroupe agit comme un puissant mécanisme de déségrégation biologique et sociale. En sociologie, cela favorise l'exogamie, transformant l'« autre » en un parent. Cela brise la structure de caste en permettant la circulation du patrimoine et de la reconnaissance sociale entre les lignées. Hewlett (1991) souligne que l'alliance matrimoniale est le verrou ultime dont l'ouverture neutralise la stigmatisation héréditaire.

**2. Rapprochement: manger et vivre ensemble dans les mêmes espaces**

Cette solution s'attaque au tabou de la commensalité. Partager le repas et l'espace de vie (habitat) désamorce la symbolique de la « souillure ». C'est une application directe de la déségrégation spatiale nécessaire pour humaniser les rapports quotidiens. Douglas (1966) explique que la levée des interdits alimentaires est le premier signe d'une intégration sociale réussie.

**3. Considération des Pygmées au même titre que les Bantous**

Il s'agit ici de restaurer la parité de statut. La reconnaissance de l'égalité de dignité est le socle de toute citoyenneté. Sans ce changement de regard des Bantous, les Pygmées resteront des « mineurs sociaux » exclus des instances

de décision. Honneth (1992) définit cette « lutte pour la reconnaissance » comme la condition sine qua non de la paix sociale dans les sociétés divisées.

#### **4. Cesser la discrimination et la marginalisation des Pygmées**

Cette solution vise l'abolition des barrières structurelles (accès aux services) et comportementales. Elle nécessite un cadre normatif fort (application de la loi n°22/030 en RDC) pour punir les actes de rejet, notamment dans les écoles et les administrations de Lomami.

Link et Phelan (2001) démontrent que la fin de l'étiquetage discriminatoire est le seul moyen de restaurer l'accès aux ressources pour les groupes marginalisés.

#### **5. Réclamer les dettes avec courtoisie et non par des menaces**

Cette piste propose de pacifier les rapports économiques. La menace transforme la dette en un outil de terreur, tandis que la courtoisie la réintègre dans le champ du droit civil et du respect mutuel. Cela réduit l'anxiété intergroupe. Allport (1954) soutient que des interactions régies par des normes de politesse facilitent la coopération vers des buts communs.

#### **6. Promouvoir les pratiques d'hygiène par les Pygmées**

Bien que délicat, ce point vise à supprimer le « prétexte biologique » utilisé par les Bantous pour justifier l'exclusion. En s'appropriant certains standards sanitaires, les Pygmées désarment le stigmate de l'insalubrité qui bloque l'accès à la table et aux espaces communs. Goffman (1975) analyse ce processus comme une stratégie de « couverture » visant à minimiser les attributs discréditables pour faciliter l'interaction.

#### **7. Les Pygmées doivent cesser de craindre les Bantous**

La peur est un frein à l'auto-détermination. Cette solution appelle à une émancipation psychologique. Elle suppose toutefois que les Bantous cessent d'être menaçants. La fin de la crainte permet aux Pygmées de revendiquer leurs droits sans complexe. Joiris (2003) note que la sortie du climat de peur est essentielle pour que les populations autochtones cessent leur stratégie de retrait vers la forêt.

#### **8. Envisager une éducation sanitaire pour que les Pygmées se fassent soigner**

L'éducation sanitaire réduit la distance culturelle face à la médecine moderne. Elle permet de briser le cercle vicieux de la mortalité élevée et renforce l'intégration des Pygmées dans le système de santé publique national. UNESCO (2012) souligne que l'éducation à la santé est un vecteur d'inclusion sociale pour les groupes vivant en marge des structures étatiques.

#### **9. Que les Pygmées cessent de contracter des dettes et de voler les biens des Bantous**

Cette solution appelle à une responsabilisation contractuelle. Pour que la confiance renaisse, le respect de la propriété et des engagements est crucial.

Cela protège les Pygmées contre les représailles violentes souvent déclenchées par ces incidents. Gordon Allport (1954) rappelle que la cohabitation nécessite un respect mutuel des lois et des attentes comportementales pour que le contact soit positif.

### **STRATEGIES D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE**

L'analyse des stratégies d'intervention communautaire s'articule autour des principes de mixité institutionnelle et d'équité compensatoire, visant à démanteler les ségrégations physiques et juridiques entre Bantous et Pygmées. En

agissant sur des leviers tels que l'éducation paritaire, l'accès mutualisé aux soins et le renforcement du cadre répressif, ces mesures ambitionnent de transformer les rapports de force traditionnels.

Tableau 4

**Analyse des Stratégies d'Intervention Communautaire pour la Restauration de la Cohésion Sociale**

Stratégie d'intervention communautaire	Fréquences
Construire des écoles où les enfants Pygmées et Bantous étudient ensemble	28
Rendre les études gratuites aux Pygmées à tous les niveaux	30
Construire les centres de santé où l'on se fait soigner ensemble	20
Que l'Etat punisse les auteurs de tout comportement de discrimination et de marginalisation des Pygmées	14
Que l'Etat crée des entreprises où nous travaillons ensemble	16
Qu'il ait des ONG ou des personnes qui sensibilisent pour cohabiter	14

**Commentaires**

Les stratégies proposées reposent sur le principe de la **mixité institutionnelle** et de l'**équité compensatoire** visant à briser les barrières physiques et juridiques qui maintiennent la ségrégation entre Bantous et Pygmées.

**1. La mixité scolaire: Laboratoire de la nouvelle citoyenneté**

Construire des écoles communes ne se limite pas à l'instruction; c'est un outil de décloisonnement social, car, en étudiant ensemble dès le plus jeune âge, les enfants Pygmées et Bantous déconstruisent naturellement les préjugés hérités des parents. C'est l'application de « l'hypothèse du contact » où l'école devient le premier espace de statut égal. **Gordon Allport (1954)** souligne que le contact précoce et régulier dans un cadre institutionnel est le moyen le plus efficace de prévenir la formation des préjugés.

**2. La discrimination positive: Gratuité des études à tous les niveaux**

La gratuité spécifique pour les Pygmées est une mesure de justice corrective. Elle reconnaît que la pauvreté structurelle de ce groupe est un obstacle insurmontable sans une intervention de l'État. L'accès aux niveaux supérieurs (Université) est crucial pour former une élite intellectuelle pygmée capable de dialoguer d'égal à égal avec les cadres bantous. **Kymlicka (2001)** argumente que les droits différenciés sont nécessaires pour que les minorités marginalisées puissent atteindre une égalité réelle dans la sphère publique.

**3. La mutualisation des structures de santé**

Se faire soigner dans les mêmes centres de santé combat le stigmate de la « souillure biologique ». La santé est un domaine où la vulnérabilité humaine est partagée; voir un médecin soigner avec la même attention un Bantou et un Pygmée restaure la perception d'une humanité commune. **Link et Phelan (2001)** démontrent que l'accès égalitaire aux services de soins réduit l'étiquetage social et la dévalorisation des groupes stigmatisés.

#### 4. Le renforcement du cadre légal et répressif contre la discrimination

La moralisation des rapports sociaux nécessite la peur de la sanction. Que l'État punisse les actes de marginalisation transforme la discrimination d'une « coutume acceptable » en un « délit pénal ». Cela s'inscrit dans la mise en œuvre de la Loi n° 22/030 du 15 juillet 2022 en RDC. La Loi n° 22/030 (2022) portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées constitue désormais la base juridique de cette stratégie de protection.

#### 5. L'intégration par le travail: Entreprises et activités mixtes

Le travail en commun crée une interdépendance positive. En travaillant ensemble dans des entreprises ou des coopératives agricoles, les deux groupes cessent d'être des rivaux fonciers pour devenir des partenaires économiques. Le succès de l'un dépend de l'effort de l'autre. Pettigrew et Tropp (2006) affirment que la coopération vers des buts communs dans le milieu professionnel est l'un des médiateurs les plus puissants de la réduction de l'hostilité intergroupe.

#### 6. Le rôle des médiateurs sociaux (ONG et Sensibilisation)

Les ONG agissent comme des « tiers de confiance ». La sensibilisation permet de mettre des mots sur les non-dits historiques et de proposer des modèles de cohabitation pacifique. Elles servent de catalyseurs pour le changement des mentalités. Joiris (2003) note que l'intervention des acteurs externes est souvent indispensable pour briser les cycles de méfiance ancrés dans les traditions orales et les pratiques coutumières.

### STRATEGIES D'INTERVENTION ECONOMIQUE

La pérennisation de la cohabitation entre Bantous et Pygmées dans la province de Lomami repose impérativement sur la résorption des asymétries matérielles qui alimentent les rapports de domination. Les **stratégies d'intervention économique** développées ci-après visent à substituer le modèle historique de vassalité par une dynamique d'autonomisation financière et productive. En agissant sur l'accès aux moyens de production, le désenclavement des zones de campements et le renforcement des capacités entrepreneuriales des populations autochtones, ces mesures ambitionnent de transformer les Pygmées en partenaires économiques solvables et respectés au sein du tissu local.

Tableau 5

#### Analyse des Stratégies d'Intervention Économique pour la Cohésion Sociale

Stratégies d'intervention économique	Fréquences
Promouvoir l'agriculture et l'élevage chez les Pygmées par l'Etat et les ONG	21
Amener des projets qui facilitent l'autonomisation financière des Pygmées	18
Doter des matériels aratoires et des semences aux Pygmées	29
Ouvrir des routes de desserte agricole pour désenclaver les campements des Pygmées	17

#### Commentaires

La marginalisation des populations autochtones (PA) dans la Province de Lomami repose sur une asymétrie économique structurelle. Les stratégies suivantes visent à substituer le rapport de vassalité historique par une dynamique d'autonomisation et de partenariat productif.

## 1. Promotion de l'agro-pastoralisme par l'État et les partenaires au développement

La transition d'une économie de subsistance vers une production agro-pastorale encadrée est un levier fondamental de sédentarisation et de dignité sociale. Selon l'UNHCR (2020), l'intégration durable des populations autochtones ne peut faire l'économie d'un accès sécurisé à la terre et d'une assistance technique visant l'autosuffisance alimentaire. Dans le contexte de Lomami, cette stratégie permet aux Pygmées de s'extraire de leur condition d'ouvriers agricoles saisonniers chez les Bantous pour devenir des producteurs autonomes, modifiant ainsi la perception sociale de leur compétence technique.

## 2. Autonomisation financière et projets de micro-développement

L'autonomisation financière vise à briser le cycle de la pauvreté extrême qui rend les PA vulnérables à toutes formes d'exploitation. Des organisations telles que Land is Life (2021) ont démontré que la mise en place de coopératives gérées par les autochtones eux-mêmes permet non seulement de lutter contre l'insécurité monétaire, mais aussi de préserver l'identité culturelle à travers des systèmes d'échange équitables. En développant leurs propres filières (miel, artisanat, agriculture), les Pygmées de Lomami accèdent à une solvabilité économique qui réduit mécaniquement la méfiance et le mépris des populations sédentaires.

## 3. Dotation en intrants et matériels aratoires

Le maintien des Pygmées dans un rôle de « main-d'œuvre bon marché » est souvent corrélé à leur absence de capital productif. La fourniture systématique de semences améliorées et de matériels aratoires (houes, machettes) constitue une étape clé dans la création de programmes de production alimentaire autonomes (UNICEF, 2024). Cette dotation transforme le campement en une unité de production viable, renforçant l'estime de soi des PA et atténuant le complexe d'infériorité intériorisé face à des voisins bantous historiquement mieux équipés.

## 4. Désenclavement par l'ouverture de routes de desserte agricole

L'isolement géographique des campements agit comme un multiplicateur d'exclusion. L'ouverture de voies de communication facilite la commercialisation des surplus agricoles vers les centres urbains comme Kabinda, augmentant ainsi les revenus réels des foyers autochtones (World Bank, 2022). Sur le plan psychosocial, ces infrastructures créent des « espaces de contact économique » réguliers qui, selon la théorie du contact intergroupe, favorisent la réduction des préjugés par la multiplication des interactions pragmatiques et mutuellement bénéfiques (Allport, 1954).

## DISCUSSION DES RÉSULTATS

L'étude des obstacles à la cohabitation entre les Bantous et les Pygmées dans la province de Lomami révèle une réalité complexe où s'entremêlent des pesanteurs historiques, des barrières psychologiques et des exclusions structurelles. Cette discussion analyse la transition entre le diagnostic des difficultés et la formulation de stratégies de remédiation.

### 1. L'Anatomie des Obstacles : Entre Stigmatisation et Ségrégation

Les données recueillies mettent en exergue une hiérarchisation sociale profonde qui s'exprime par le traitement des Pygmées comme des sujets de statut inférieur. Ce phénomène corrobore la théorie de la stigmatisation d'Erving Goffman (1963), où l'identité autochtone est perçue comme une « identité souillée ». Dans la province de Lomami, cette dépréciation ne se limite pas à des mots; elle se manifeste par une rupture radicale de la commensalité. Le refus de partager les repas ou d'utiliser les mêmes espaces de vie que les Peuples Autochtones (PA) traduit une peur de la « contamination symbolique ». Comme le souligne Mary Douglas (1966), le tabou alimentaire et l'évitement physique servent à maintenir des frontières entre le « pur » (Bantou) et l'« impur » (Pygmée).

Par ailleurs, l'endogamie forcée, illustrée par le refus catégorique des mariages mixtes, scelle la séparation des destins biologiques et patrimoniaux. Cette barrière matrimoniale est le verrou ultime de la structure de caste à Lomami. En l'absence d'alliances familiales, les Pygmées restent confinés dans une altérité radicale, perçus à travers un prisme hygiénique négatif qui déshumanise l'autre pour justifier son exploitation. Cette hostilité latente génère chez les Pygmées une méfiance traumatique et un retrait vers la forêt, renforçant ainsi le cycle de l'invisibilité (Joiris, 2003).

## **2. Les Barrières Structurelles: Le Mur de l'Exclusion Institutionnelle**

Nos résultats démontrent que les préjugés psychologiques s'appuient sur des manques structurels criants. L'absence d'écoles et de centres de santé au sein des campements n'est pas un simple oubli administratif, mais une forme d'exclusion spatiale. Lorsque l'enfant pygmée tente d'intégrer le milieu scolaire bantou, il est confronté à une discrimination qui précipite son décrochage. Selon les rapports du Minority Rights Group (2024), cette marginalisation scolaire condamne les PA à l'analphabétisme, pérennisant ainsi leur domination par les populations sédentaires plus instruites.

Sur le plan économique, le blocage est total. La dépossession des terres arables et le non-respect des droits ancestraux transforment les Pygmées en « réfugiés fonciers » sur leur propre sol. Sans routes de desserte ni matériels aratoires, les PA de Lomami restent prisonniers d'un système d'échanges inégaux. Les altercations liées au non-paiement des dettes par les Bantous, ou à l'inverse, l'impossibilité pour les Pygmées de rembourser leurs créances, transforment les rapports commerciaux en zones de conflits permanents. Cette précarité structurelle alimente ce que Link et Phelan (2001) appellent le « désavantage cumulatif », où la pauvreté renforce le stigmate, et le stigmate empêche l'accès aux ressources.

## **3. Vers une Restauration de la Cohésion: De la Reconnaissance à l'Action**

Face à ce diagnostic, les solutions proposées s'articulent autour de deux axes: la transformation des mentalités et l'intervention étatique régulatrice. La promotion des mariages mixtes et de la commensalité apparaît comme la stratégie de rupture la plus prometteuse. En suivant la Théorie du Contact Intergroupe de Gordon Allport (1954), la création d'espaces de « statut égal » est indispensable. L'école mixte, où les enfants étudient ensemble sans discrimination, devient le laboratoire d'une nouvelle citoyenneté. La gratuité des études pour les PA est ici une mesure de justice corrective nécessaire pour compenser des siècles de retard (Kymlicka, 2001).

L'autonomisation économique, à travers la dotation en matériels aratoires et l'ouverture de routes de desserte, vise à transformer les Pygmées en partenaires commerciaux solvables. En brisant le lien de dépendance au « patron » bantou, on restaure la dignité du producteur autochtone. Cependant, cette mutation économique doit être protégée par un cadre légal contraignant. Comme le stipule la Loi n° 22/030 du 15 juillet 2022, l'État congolais a désormais l'obligation de punir tout comportement discriminatoire. La cohabitation dans la province de Lomami ne sera possible que si les autorités administratives et les chefs coutumiers s'engagent dans une sensibilisation active, transformant la « courtoisie contractuelle » en norme sociale.

## CONCLUSION

En conclusion, la cohabitation entre Bantous et Pygmées à Lomami est freinée par un système où les préjugés psychologiques et les manques structurels s'autoalimentent. La solution réside dans un investissement massif, le rôle régulateur de l'État doit consister en la répression de la discrimination et la gratuité scolaire qui sont les garanties de sécurité. Elles permettent aux Pygmées de sortir de la peur. L'éducation sanitaire et scolaire prépare les nouvelles générations à une "citoyenneté partagée" où le nom de "Pygmée" ne sera plus un stigmat, mais une identité culturelle respectée. Le verrou psychologique: La perception hygiénique négative et la renommée péjorative du terme « Pygmée » créent un environnement de violence symbolique. Cette violence détruit l'estime de soi chez les Pygmées, menant au complexe d'infériorité. Une fois que le Pygmée intériorise qu'il est "inférieur", il cesse de revendiquer ses droits civils, ce qui confirme au Bantou sa propre croyance en sa supériorité.

## BIBLIOGRAPHIE

- Allport, G. W.** (1954). *The Nature of Prejudice* [La nature du préjugé]. Addison-Wesley.
- Douglas, M.** (2001). *De la souillu: Essai sur les notions de pollution et de tabou* (A. Guérin, Trad.). Éditions La Découverte. (Ouvrage original publié en 1966 sous le titre *Purity and Danger*).
- FIDA.** (2021). *République démocratique du Congo: Note technique de pays sur les questions relatives aux peuples autochtones*. Fonds international de développement agricole. ifad.org
- Forest Peoples Programme (FPP).** (2023). *Les droits à la terre et aux ressources des peuples autochtones en République démocratique du Congo: Rapport de synthèse et de recommandations*.
- Goffman, E.** (1975). *Stigmate: Les usages sociaux des handicaps* (A. Kihm, Trad.). Les Éditions de Minuit. (Ouvrage original publié en 1963).
- Hewlett, B. S.** (1991). *Intimate fathers: The nature and context of Aka Pygmy paternal infant care* [Pères intimes: La nature et le contexte des soins paternels chez les Pygmées Aka]. Michigan University Press.
- Honneth, A.** (2000). *La lutte pour la reconnaissance* (P. Rusch, Trad.). Éditions du Cerf. (Ouvrage original publié en 1992).
- IWGIA.** (2017). *Accaparement des terres, investissements et droits des peuples autochtones*. Groupe de travail international pour les affaires autochtones. iwgia.org
- Joiris, D. V.** (2003). La nature des relations entre Pygmées et Bantous: au-delà du simple antagonisme. *Anthropologie et Sociétés*, 27(3), 125-145.
- Kymlicka, W.** (2001). *Politics in the Vernacular: Nationalism, Multiculturalism, and Citizenship*. Oxford University Press.
- Land is Life.** (2021). *Annual Report on Indigenous Peoples' Economic Empowerment*. landislife.org.
- Lewis, J.** (2000). *Les Pygmées Batwa de la région des Grands Lacs*. Minority Rights Group International.
- Link, B. G., & Phelan, J. C.** (2001). Conceptualizing stigma [Conceptualiser le stigmate]. *Annual Review of Sociology*, 27, 363-385.
- Loi n° 22/030 du 15 juillet 2022** portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées en RDC.
- Minority Rights Group.** (2024). *Rapport sur l'éducation des peuples autochtones en République Démocratique du Congo*. Minority Rights Group International.
- Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R.** (2006). A meta-analytic test of intergroup contact theory [Un test méta-analytique de la théorie du contact intergroupe]. *Journal of Personality and Social Psychology*, 90(5), 751-783.
- Scott, J. C.** (1985). *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*. Yale University Press.
- Tshaki Kiniekisa, D., et Bitumba Kuetakuenda, J. (2024). *Cohabitation Pygmées-Bantous en RDC: Écueils et pistes de solution*. Scribd.

**UNESCO-IIPE.** (2012). *L'Inspection: une composante clé d'un système de pilotage de la qualité*. Institut international de planification de l'éducation. [unesdoc.unesco.org](https://unesdoc.unesco.org)

**UNHCR.** (2020). *Politique relative aux populations autochtones: Vers une intégration par l'autonomie*. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

**UNICEF.** (2024). *Programmes de résilience communautaire en faveur des enfants autochtones en RDC*. [unicef.org/drcongo](https://unicef.org/drcongo).

**Vansina, J.** (1991). *Sur les sentiers de l'Afrique équatoriale: Vers une histoire des traditions politiques* (M. Cornelis, Trad.). L'Harmattan. (Ouvrage original publié en 1990 sous le titre *Paths in the rainforests*).

**World Bank.** (2022). *Infrastructures rurales et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne*. World Bank Publications.